

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 24 Septembre 2014

17 - COMMUNICATION

17.5 - Partenariat et convention n° 2014-885 entre Tisséo-SMTC et la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, organisatrice du Marathon

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

La Communauté Urbaine Toulouse Métropole va mettre en place la 8ème édition du « Marathon » qui se tiendra le dimanche 26 octobre 2014. Dans ce cadre, il a été convenu d'établir un partenariat entre la Communauté Urbaine Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC.

ENGAGEMENTS DE TISSEO-SMTC

1. Soutien en moyens de communication

1.1 Diffusion d'annonces sonores / Réseau Métro Tisséo – COUT NUL

Des annonces sonores assurant la promotion de l'événement sera diffusée dans les stations de métro des lignes A et B. Dans ce cadre, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole s'engage à assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

1.2 Mise à disposition d'espaces d'affichage – COUT NUL

Tisséo-SMTC s'engage à mettre à disposition les espaces d'affichage suivants disponibles : Voussures de Bus (250 exemplaires). La communauté Urbaine Toulouse Métropole s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

2. Soutien en moyens matériels

2.1. Dispositif navette exceptionnel

- Dispositif navette pour la course du Marathon

Itinéraire : De la station de métro Arènes jusqu'au rond-point de la Croix de Pierre.

Demande : Tisséo-SMTC mettra en place trois bus (identifiés « Marathon ») effectuant des navettes (fréquence : environ 5 min) jusqu'au pont Pierre de Coubertin de 7h20 à 8h20 (Rond-Point Croix de Pierre).

- Dispositif Navette pour la course en Relais

Itinéraire : Départ 10h30 BARRIERE DE PARIS (lieu de stationnement : bd Silvio Trentin) et retour progressif de 11h35 à 12h45 de Saint Alban lorsque les bus sont remplis jusqu'à la station de métro de la Barrière de Paris. Itinéraire par la Route de Paris RD 820 et le Périphérique.

2.2 – Renfort de la fréquence du réseau métro

Tisséo-SMTC s'engage à renforcer la fréquence du réseau métro (lignes A et B) en assurant le passage d'une rame toutes les trois minutes.

2.3 – Mise à disposition du parking de la station Borderouge

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser l'utilisation du parking de la station Borderouge de 8h-15h. Dans ce cadre, les organisateurs de la manifestation doivent impérativement s'assurer que l'accès de la station ne sera pas encombré par des attroupements (notamment en haut des escaliers mécaniques).

Aussi, Tisséo-SMTC autorise la Communauté Urbaine Toulouse Métropole à utiliser l'accès à la voie de bus Borderouge entre 8h et 14h pour assurer l'installation / l'enlèvement du ravitaillement et des tapis de chronométrage. Une déviation aux Argoulets sera prévue.

2.4 – Mise à disposition de titres de transport

Afin de faciliter le déplacement des coureurs, Tisséo-SMTC s'engage à assurer la délivrance de titres de transports :

- 200 "Pass 3 jours" (Valeur commerciale unitaire : 10.5€ TTC)
- 3600 titres « Tribu » (Valeur commerciale unitaire : 5.50€ TTC)
- 4500 titres deux déplacements/journée (Valeur commerciale unitaire : 3.10 € TTC)

Non recette : 35 850 euros TTC

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE

En contrepartie, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole s'engage à :

- Assurer la visibilité du logo de Tisséo (banderoles, oriflammes, totem stand village /espace partenaire, photo call podium arrivée, totem stand promotionnel MTM, flyers, site internet, etc.),
- Assurer la mise à disposition d'invitations aux événements organisés dans le cadre du Club des Partenaires,
- Inscrire Tisséo à l'annuaire du Club des Partenaires,
- Autoriser la constitution d'équipes relais Tisséo et l'inscription de coureurs individuels Tisséo.

*

* *

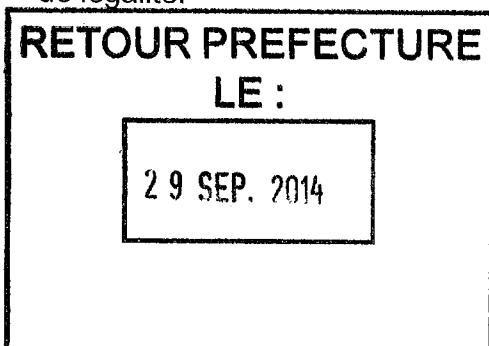
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention entre Tisséo-SMTC et la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

n° 2014-885

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet, par délibération n° 2014.09.24.17.5 du 24 septembre 2014,

Ci-après désigné « Tisséo – SMTC »

ET

LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE », sis 6, rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse cedex 5 et représenté par Monsieur Vincent TERRAIL NOVÈS, en tant que Vice Président Toulouse Métropole,

Ci-après désignée par les termes « LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Communauté Urbaine Toulouse Métropole va mettre en place la 8ème édition du « Marathon » qui se tiendra le dimanche 26 octobre 2014. Dans ce cadre, il a été convenu d'établir un partenariat entre la Communauté Urbaine Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC.

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation de la 8ème édition du Marathon et les engagements de chaque partie.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE TISSEO-SMTC –

1-SOUTIEN EN MOYEN MATERIEL

1.1 Dispositif navette exceptionnel

- Dispositif navette pour la course du Marathon

Itinéraire : De la station de métro Arènes jusqu'au rond-point de la Croix de Pierre.

Demande : Tisséo-SMTC mettra en place trois bus (identifiés « Marathon ») effectuant des navettes (fréquence : environ 5 min) jusqu'au pont Pierre de Coubertin de 7h20 à 8h20 (Rond-Point Croix de Pierre).

- Dispositif Navette pour la course en Relais

Itinéraire : Départ 10h30 BARRIERE DE PARIS (lieu de stationnement : bd Silvio Trentin) et retour progressif de 11h35 à 12h45 de Saint Alban lorsque les bus sont remplis jusqu'à la station de métro de la Barrière de Paris. Itinéraire par la Route de Paris RD 820 et le Périphérique.

1-2- Renfort de la fréquence du réseau métro

Tissé-SMTC s'engage à renforcer la fréquence du réseau métro (lignes A et B) en assurant le passage d'une rame toutes les trois minutes.

1-3- Mise à disposition du parking de la station Borderouge

Tissé-SMTC s'engage à autoriser l'utilisation du parking de la station Borderouge de 8h-15h. Dans ce cadre, les organisateurs de la manifestation doivent impérativement s'assurer que l'accès de la station ne sera pas encombré par des attroupements (notamment en haut des escaliers mécaniques).

Aussi, Tisséo-SMTC autorise la Communauté Urbaine Toulouse Métropole à utiliser l'accès à la voie de bus Borderouge entre 8h et 14h pour assurer l'installation / l'enlèvement du ravitaillement et des tapis de chronométrage. Une déviation aux Argoulets sera prévue.

1.4 - Mise à disposition de titres de transport

Afin de faciliter le déplacement des coureurs, Tisséo-SMTC s'engage à assurer la délivrance de titres de transports :

- 200 "Pass 3 jours" (Valeur commerciale unitaire : 10.50€ TTC)
- 3600 titres « Tribu » (Valeur commerciale unitaire : 5.50€ TTC)
- 4500 titres deux déplacements journée (Valeur commerciale unitaire : 3.10€ TTC)

Non recette : 35 850 euros TTC

2- SOUTIEN EN MOYEN DE COMMUNICATION

2.1 Diffusion d'annonces sonores / Réseau Métro Tisséo

Des annonces sonores assurant la promotion de l'événement sera diffusée dans les stations de métro des lignes A et B.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole s'engage à assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

2.2 Mise à disposition d'espaces d'affichage

Tissé-SMTC s'engage à mettre à disposition les espaces d'affichage suivants disponibles : Voussures de Bus (250 exemplaires). La communauté Urbaine Toulouse Métropole s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE

La Communauté Urbaine Toulouse Métropole s'engage à :

- Assurer la visibilité du logo de Tisséo (banderoles, oriflammes, totem stand village /espace partenaire, photo call podium arrivée, totem stand promotionnel MTM, flyers, site internet, etc.),

- Assurer la mise à disposition d'invitations aux événements organisés dans le cadre du Club des Partenaires,
- Inscrire Tisséo à l'annuaire du Club des Partenaires,
- Autoriser la constitution d'équipes relais Tisséo et l'inscription de coureurs individuels Tisséo.

ARTICLE III – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation de la 8^{ème} Edition du Marathon Toulouse Métropole ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 26 octobre 2014 (minuit).

ARTICLE IV – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être dénoncée de plein droit par l'un ou l'autre des parties en cas de non-respect de ses obligations.

ARTICLE V – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour TISSÉO-SMTC

Le Président,

Pour la Communauté Urbaine Toulouse
Métropole,
Le Vice-Président ;

Jean-Michel LATTES

Vincent TERRAIL NOVES